

AGRICA ÉPARGNE

LONG TERME

Rapport annuel au 31/12/2020



FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE

Société de gestion :	AGRICA EPARGNE
Teneur de comptes conservateur de parts :	AMUNDI ESR
Dépositaire :	CACEIS BANK
Commissaire aux comptes :	PWC AUDIT

■ NOM DU FCPE

Agrica Épargne Long Terme

■ NATURE JURIDIQUE

Agrica Épargne Long Terme est un fonds multi-entreprises régi par les dispositions de l'article L. 214-164 du Code monétaire et financier.

■ CLASSIFICATION AMF

Le FCPE Agrica Épargne Long Terme est classé dans la catégorie FCPE "Actions Internationales".

■ PROFIL DE RISQUE

L'indicateur synthétique de risque classe les fonds sur une échelle allant de 1 à 7, sur la base de leurs résultats passés en matière de volatilité. La présentation et le positionnement sur l'échelle sont normés, le niveau 1 représentant le risque le plus faible.

Niveau de risque associé au fonds Agrica Épargne Long Terme est de 5.

Le profil de risque du fonds Agrica Épargne Long Terme n'a pas évolué sur la période.

■ AFFECTATION DES RESULTATS

Capitalisation dans le fonds.

■ CREE POUR L'APPLICATION

- des divers accords de participation passés entre les sociétés adhérentes et leur personnel ;
- des divers plans d'épargne d'entreprise ou interentreprises, plans d'épargne pour la retraite collectifs, plans d'épargne pour la retraite collectifs interentreprises établis par les sociétés adhérentes pour leur personnel.

■ OBJET DU FONDS

Le fonds a pour objet la constitution d'un portefeuille d'instruments financiers.

A cette fin, le fonds ne peut recevoir que les sommes :

- attribuées aux salariés de l'entreprise au titre de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise ;
- versées dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise (PEE), du plan d'épargne groupe (PEG), du plan d'épargne interentreprises (PEI), du plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO), du plan d'épargne pour la retraite collectifs groupe (PERCOG), du plan d'épargne pour la retraite collectif interentreprises (PERCOI) y compris l'intéressement ;
- provenant du transfert d'actifs à partir d'autres FCPE ;
- gérées jusque-là en comptes courants bloqués, pour la période d'indisponibilité restant à courir, dès lors que les accords précités le prévoient ;
- gérées jusque-là en comptes courants bloqués et devenues disponibles en application des articles L. 3323-2, L.3323-3 et D. 3324-34 du Code du travail.

■ OBJECTIF DE GESTION ET STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Le FCPE a pour objectif, sur un horizon de huit ans minimum, de surperformer son indicateur de référence.

Le FCPE gère dans le respect des ratios prévus par la réglementation et son propre règlement des actifs financiers (valeurs mobilières) français ou étrangers.

Le FCPE est composé au minimum à 90% d'investissements en actions internationales, y compris émergentes, dont au moins 15% de l'actif du fonds en actions d'entreprises de taille intermédiaires (ETI) et de petites et moyennes entreprises (PME). Les investissements autres qu'actions, limités à 10% maximum de l'actif, sont des produits obligataires, y compris obligations convertibles, et monétaire.

Le FCPE est un fonds de fonds et sera investi jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'organismes de placement collectif (OPCVM/FIVG), c'est-à-dire :

- en OPCVM (organisme de placement collectif en valeurs mobilières) de droit français ou étranger ;
- en FIVG (fonds d'investissement à vocation générale) de droit français.

■ INDICATEUR DE REFERENCE

100% de l'indice MSCI World (dividendes réinvestis).

■ VIE DU FCPE SUR L'EXERCICE SOUS REVUE

Lors de la réunion qui s'est tenue le 5 novembre 2020, M. Patrick LEROY Directeur général délégué de la société de gestion AGRICA ÉPARGNE a constaté la présence de M. Franck BARTEAU, président en exercice. Dans ces conditions il préside la présente séance (mandat sur exercice 2019) et est porteur des pouvoirs donnés au Président.

Le conseil de surveillance :

- a approuvé la reconduction de M. Franck BARTEAU, représentant salarié d'AGRICIA GESTION, pour les fonctions de Président du FCPE Agrica Épargne Long Terme pour l'exercice 2020.
- a approuvé le rapport annuel au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Le conseil de surveillance a également été informé de la modification du règlement du FCPE. Cette modification vise à préciser aux dispositions relatives à « l'orientation de gestion » que le FCPE Agrica Épargne Long Terme pourra être investi en fonds gérés par AGRICA EPARGNE. Elle prendra effet au plus tard au 31/12/2020.

Les porteurs de parts de ce FCPE ont également été informés de la mise à jour de la liste des instruments financiers autorisés dans la gestion du FCPE Agrica Epargne Equilibré. En effet, à compter du 1er décembre 2020, AGRICA EPARGNE a décidé de permettre aux gérants du FCPE d'avoir la possibilité d'investir dans des fonds gérés par les autres équipes de gestion de la société dans la mesure où le profil de risque de ces OPC était compatible avec celui du FCPE.

Cette modification, qui ne nécessitait pas d'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers, a fait l'objet d'une information aux porteurs et d'une mise à jour du Règlement avec l'ajout de la mention suivante « Ces fonds d'investissement peuvent être gérés par la société de gestion ou une société liée. Le profil de risque de ces OPC est compatible avec celui du FCPE. » au point 4 Instruments utilisés de l'article 3 - orientation de la gestion du Règlement du FCPE Agrica Epargne Long terme.

■ POLITIQUE D'INVESTISSEMENT SUIVIE PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE

L'environnement économique en 2020 et les prévisions 2021

Après un bon démarrage lors des premières semaines de l'année, la pandémie mondiale de COVID 19 a entraîné un krach boursier d'une rapidité et d'une violence sans précédent : le MSCI EMU a reculé de -38% entre le 19 février et le 18 mars, point bas de l'année. Les mesures, là aussi historiques, de soutien monétaire et budgétaire mises en place pour faire face à la contraction de l'économie, puis l'annonce par plusieurs grands laboratoires de la découverte des vaccins efficaces ont déclenché un rebond des marchés tout aussi spectaculaire dans la deuxième partie de l'année : +53% pour le MSCI EMU entre le point bas de l'année et le 31 décembre. Si la crise sanitaire n'est pas encore jugulée, une vaccination rapide des populations permettra, espérons-le, une normalisation progressive de l'économie qui devrait se traduire par un rebond significatif du PIB mondial en 2021 attendu en hausse de l'ordre de 5%.

Le bilan de cette année s'avère finalement plus qu'honorable pour les grands indices mondiaux : -1,0% pour le MSCI EMU, -5,6% pour le CAC40, +8% pour le S&P 500, +8,8% pour le MSCI Emerging Market, et +6,3% pour le MSCI World.

Depuis plusieurs années, les investisseurs ont privilégié les grands gagnants des ruptures technologiques et de façon plus générale, les sociétés offrant une croissance visible. La crise économique déclenchée par la COVID 19 a davantage exacerbé cette tendance et l'écart de valorisation entre les titres dits « croissance » et « value » a atteint son paroxysme avant de très légèrement s'atténuer en fin d'année. En termes de performances, le MSCI EMU « Croissance » s'est adjugé une progression de +6.2% en 2020 alors que le MSCI EMU « Value » a reculé de -8.2%. Avec une performance annuelle de près de 15%, le secteur technologique est incontestablement et fort logiquement le vainqueur de cette crise qui a largement contribué à accélérer la digitalisation de l'économie. Le secteur des

« utilities » s'est également distingué en progressant de +13% soutenu par son caractère défensif et par des perspectives de relance verte en Europe. A l'inverse, l'énergie -20% et les financières -18% affichent les plus fortes baisses annuelles malgré leur rebond marqué en fin d'année.

L'année 2021, si elle pourrait être celle d'une sortie de crise grâce aux campagnes de vaccination, appelle néanmoins à une grande vigilance. La situation sanitaire semble en bonne voie mais reste encore très dépendante des variations génétiques de la Covid 19, par essence aléatoires. Ainsi nous pourrions bien observer une sortie de crise lente, progressive et inégale selon les territoires et régions de monde. Il semble raisonnable d'attendre le 3eme trimestre pour avoir plus de visibilité, et le 4eme trimestre pour acquérir quelques certitudes.

L'enjeu de l'année consistera à identifier les catalyseurs de cette reprise. Les secteurs et thématiques profitant des plans de relance seront observés avec attention (énergie verte, mobilité verte, service au collectif, santé, économie circulaire). La technologie reste également un secteur porteur malgré des niveaux de valorisation élevés. Des secteurs restent également bien en deçà de leur valorisation de début 2020 et pourraient effectuer un beau parcours en 2021 dans un contexte de normalisation de l'économie.

Compte rendu d'activité

L'allocation par zones géographiques et par styles d'actions a dynamique en 2020 afin d'adapter le portefeuille à la volatilité extrême des marchés, tout en respectant les limites autorisées par le prospectus du FCPE. Au cours du premier trimestre, le poids des actions européennes a été augmenté après la baisse des marchés pour atteindre en octobre près de 60 % du total de l'actif du fonds dans une perspective d'un rebond plus marqué que le reste du monde. Le reste était investi en actions américaines à hauteur de 37%, en actions des pays émergents pour 2% de l'actif total, et le reste (1 %) en monétaire.

Les fond de style « croissance » et indiciels sur la zone Euro étaient privilégié dans cette approche., mais sous avons cependant constaté que le rebond était plus marqué du côté des valeurs américaines malgré des valorisations élevées portées par les valeurs technologiques dans un premier temps puis par les valeurs cycliques décotés. Dès lors, nous avons décidé d'accompagner ce mouvement. L'allocation en actions américaines a été progressivement relevée pour atteindre 50% du total de l'actif au cours du dernier trimestre, en investissant dans de gestion plus active et plus exposé au style « momentum ». Certaines positions ont été couvertes contre le risque de change, le dollar ayant une trajectoire baissière conter l'euro.

Les PME/ETI (18% de l'actif du fonds) et la diversification géographique (USA et Emergents) ont été les principaux contributeurs à la performance du fonds. Les USA, surpondérés au début de l'été, ont été progressivement réduits par la suite pour revenir au niveau de l'indice, et le risque de change contre le dollar a été couvert au troisième trimestre.

Porté par ces catalyseurs, le fonds surperforme son indice de référence sur l'année 2020 de +0,31%.

Calcul du risque global

La méthode utilisée pour le calcul du ratio du risque global est la méthode du calcul de l'engagement.

Effet de levier

Effet de levier brut = 0,99

Effet de levier selon la méthode de l'engagement = 1,00

Politique ISR

Le FCPE Agrica Épargne Long Terme n'est pas un fonds ISR.

Le FCPE est géré en multi-gestion/ fonds de fonds ouverts, ce qui ne permet pas à Agrica Epargne d'imposer une méthodologie et une gestion ESG* et climat aux sociétés de gestion partenaires.

Toutefois, AGRICA EPARGNE mène une politique d'investisseur responsable fondée sur les valeurs et la démarche d'investisseur responsable du Groupe AGRICA, et a souhaité définir une stratégie de « Suivi ESG et climat » de ses FCPE.

C'est dans ce cadre qu'Agrica Epargne a fait le choix d'engager dès février 2020, les travaux permettant le déploiement d'une approche ESG et climat adaptée à la multigestion. A ce titre la société a réalisé un audit de l'ensemble des fonds composant le FCPE afin d'identifier ceux ayant une stratégie durable et climatique, ainsi que les sociétés de gestion signataires des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies.

Ces travaux se sont poursuivis en 2020, afin de mettre en place une procédure de due diligence ESG et climat des fonds investis et de leur société de gestion, systématique et exigeante qui se déploiera dès janvier 2021 en phase de sélection et en phase d'investissement des fonds.

* Environnementale, Sociale et de Gouvernance

Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres en 2020

Le FCPE Agrica Épargne Long Terme appartient à la gamme de fonds d'épargne salariale gérée par AGRICA EPARGNE.

La composition du portefeuille a évolué tout au long de l'année. En date comptable, le volume des opérations correspondant est de :

Montant des achats : 1 622 770,34 €

Montant des ventes : 833 289,06 €

Règlement SFTR

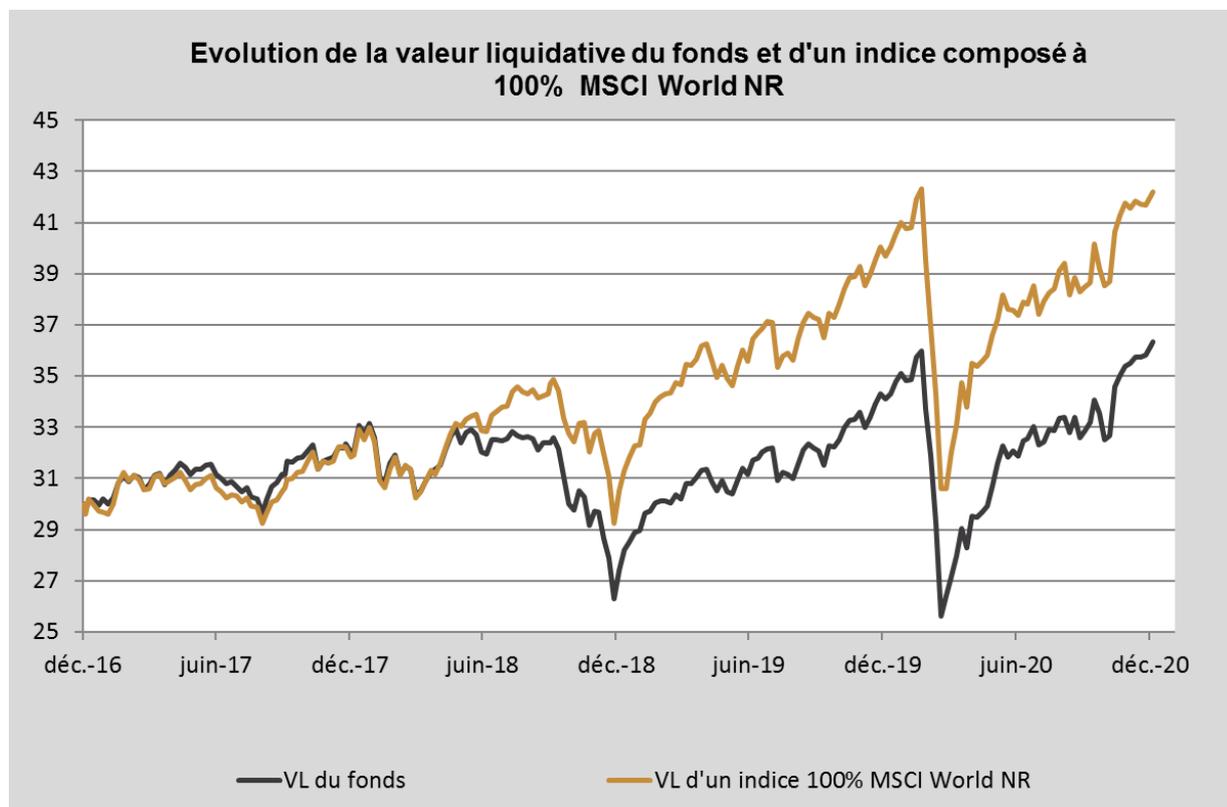
Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

■ PERFORMANCE ET COMPOSITION DU FONDS

Performances du portefeuille

Les performances sont présentées après déduction des frais de fonctionnement et de gestion.

Sur l'année 2020, la performance du fonds s'établit à +6,64%.



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Composition du portefeuille

Au 31 décembre 2020, le FCPE Agrica Épargne Long Terme était composé à 99,5% en parts d'OPCVM/FIVG investis dans des produits actions.

Principales lignes en portefeuille au 31/12/2020 :

RAYM.JAM.MICROC.3D : 14,6%

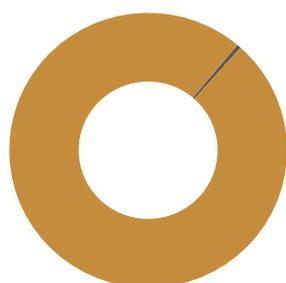
GRAPHENE ACTI USA IH : 13,9%

VANG.US500 ST.2DEC : 12%

AM ACTIONS USA ISR R : 11,5%

IP ACTIONS EURO : 8%

Répartition par classe d'actifs au 31/12/2020 :



● Monétaire/Liquidités :	0,5%
● Actions :	99,5%

Il convient de noter que le fonds Agrica Epargne Euro Responsable, fonds gérés par les équipes d'AGRICA EPARGNE, a été investi dans ce FCPE en décembre et qu'il représente 1.93% de l'actif du fonds au 31/12/2020.

■ FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU FONDS DE FONDS

Frais de fonctionnement et de gestion	1,50%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	%
Ce coût se détermine à partir :	
■ Des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	1,24%
■ Déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPC investisseur	%
Autres frais facturés à l'OPC	0.00%
Ces autres frais se décomposent en :	
■ Commission de surperformance	0.00%
■ Commissions de mouvements	0.00%
Total facturé à l'OPC au cours du dernier exercice clos	2,74%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	Néant

■ HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires du commissaire aux comptes sont pris en charge par le fonds.

Ils sont inclus dans les frais de gestion et de fonctionnement.

Pour l'année 2020, les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent à 2 110.50 € TTC.

■ POLITIQUE DE REMUNERATION DU PERSONNEL EXERCICE 2020

Dans le cadre de sa demande d'agrément en qualité de Société de Gestion de portefeuille soumise intégralement à la Directive AIFM, AGRICA EPARGNE s'est engagée à respecter les principes de rémunération prévus par ladite directive dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- l'existence d'une politique de rémunération n'encourageant pas la prise de risque et visant l'ensemble des collaborateurs,
- la détermination et l'attribution des rémunérations avec pour objectif l'alignement d'intérêts entre les investisseurs et le gestionnaire du FIA.

Les grands principes de rémunération mis en place au sein de la société de gestion sont les suivants :

- composante fixe : rétribuant la capacité du collaborateur à assumer une fonction dans la société de façon satisfaisante. Cette fonction est corrélée aux compétences et à l'expérience du collaborateur,
- la composante fixe peut être complétée, de manière équilibrée, d'une rémunération variable (bonus) qui vise à reconnaître la performance individuelle dans la création de valeur pour la société de gestion. La performance du collaborateur est appréciée dans le cadre d'un processus d'évaluation formalisé au travers d'objectifs quantitatifs et qualitatifs définis.

Le bonus n'est payé que si la situation financière de la société de gestion le permet et s'il est réellement justifié au travers de l'évaluation individuelle, mais aussi collective des collaborateurs au regard de leur contribution dans la création de valeur pour la société de gestion.

La rémunération variable des preneurs de risques prend en compte des critères quantitatifs ainsi que des critères qualitatifs. Les rémunérations variables éventuelles sont déterminées chaque année par les dirigeants compte tenu de l'évaluation et de l'atteinte des objectifs définis pour chaque collaborateur. Elles sont versées en fonction de la rentabilité de la Société et de la performance individuelle (performance individuelle et collective, contribution au développement interne de la société, respect des processus et procédures, attitude à l'égard des autres collaborateurs...).

Le contrôle de la politique de rémunération et de son application s’inscrit dans les procédures et le plan annuel de contrôle.

La politique de rémunération fait l’objet d’une revue périodique par les dirigeants et d’une évaluation, au moins annuellement et à l’occasion de tout changement dans l’organisation ou le périmètre d’activité de la Société.

Ensemble des collaborateurs	Salaires en K€	Commentaires
14 collaborateurs	(salaires bruts hors charges patronales)	
Salaires fixes	1 080	Montant annuel, incluant les augmentations et les primes versées lesquelles récompensent le mérite professionnel et non la performance des produits gérés*.
Total	1 080	

* Les éléments de rémunération alloués aux collaborateurs sont prévus au budget adopté par les Associés.

Partie variable : NEANT

Appliquant le principe de proportionnalité, AGRICA EPARGNE ne procède pas à un affichage plus précis des rémunérations. En effet, compte tenu de la taille de la société, cet affichage pourrait permettre de déduire des rémunérations individuelles.

■ RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DU FCPE

■ COMPTES ANNUELS DU FCPE



AGRICA EPARGNE LONG TERME

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2020



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2020**

**AGRICA EPARGNE LONG TERME
FONDS D'EPARGNE SALARIALE
Régé par le Code monétaire et financier**

Société de gestion
SAS AGRICA EPARGNE
21, rue de la Bienfaisance
75382 PARIS CEDEX 08

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'épargne salariale AGRICA EPARGNE LONG TERME relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



AGRICA EPARGNE LONG TERME

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les Organismes de Placements Collectifs, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des Organismes de Placements Collectifs et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



AGRICA EPARGNE LONG TERME

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



AGRICA EPARGNE LONG TERME

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

BILAN ACTIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	2 347 456,73	1 344 547,86
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	2 347 456,73	1 344 547,86
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 347 456,73	1 344 547,86
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
COMPTES FINANCIERS	52 673,40	3 817,37
Liquidités	52 673,40	3 817,37
TOTAL DE L'ACTIF	2 400 130,13	1 348 365,23

BILAN PASSIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	2 334 257,56	1 324 804,84
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	55 926,38	4 387,99
Résultat de l'exercice (a,b)	-31 834,01	-18 213,27
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	2 358 349,93	1 310 979,56
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	41 780,20	37 385,67
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	41 780,20	37 385,67
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	2 400 130,13	1 348 365,23

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	0,00	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	133,76	86,07
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	133,76	86,07
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-133,76	-86,07
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	24 791,29	14 325,72
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	0,00	0,00
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	-24 925,05	-14 411,79
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-6 908,96	-3 801,48
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	-31 834,01	-18 213,27

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Conformément à l'instruction n°2011-21 du 21 décembre 2011 de l'Autorité des Marchés Financiers, les titres de capital ou donnant accès au capital de l'entreprise, les obligations et les titres de créances négociables non admis aux négociations sur un marché réglementé sont évalués suivant la méthode de valorisation déterminée par un expert indépendant.

Toutefois, les obligations émises par l'entreprise non admises aux négociations sur un marché réglementé peuvent être évaluées à leur valeur nominale augmentée du coupon couru si le contrat d'émission comporte l'engagement par la société émettrice de racheter des titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande du souscripteur.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
 - TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN)
- ou

taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au règlement du fonds.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le règlement du fonds :

QS0009117803 - AGRICA EPARGNE LONG TERME : Taux de frais maximum de 1,50% TTC
Les frais de gestion sont pris en charge par le fonds.

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 2 1150,50€ , ils sont pris en charge par le fonds.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts AGRICA EPARGNE LONG TERME	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	1 310 979,56	683 087,26
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	1 137 093,06	734 937,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-296 493,51	-307 947,71
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	52 321,42	22 639,33
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 618,72	-18 451,68
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	184 993,17	211 127,15
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>317 166,67</i>	<i>132 173,50</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-132 173,50</i>	<i>78 953,65</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-24 925,05	-14 411,79
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	2 358 349,93	1 310 979,56

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

DÉTAIL DES COLLECTES^(*)

	31/12/2020	31/12/2019
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	1 137 093,06	734 937,00
Versements de la réserve spéciale de participation	1 713,64	13 926,91
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	115 344,23	72 106,84
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires	278 978,67	178 867,82
Abondements de l'entreprise	382 882,18	352 819,71
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	358 174,34	117 215,72
Transferts provenant d'un CET	0,00	0,00
Transferts provenant de jours de congés non pris	0,00	0,00
Distribution des dividendes	0,00	0,00
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	296 493,51	307 947,71
Rachats	51 612,15	180 787,27
Transferts à destination d'un autre OPC	244 881,36	127 160,44

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 673,40	2,23
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	52 673,40	2,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2020
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		0,00
DETTES		
	Achats à règlement différé	34 147,84
	Frais de gestion fixe	7 632,36
TOTAL DES DETTES		41 780,20
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-41 780,20

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	35 454,417	1 137 093,06
Parts rachetées durant l'exercice	-9 037,553	-296 493,51
Solde net des souscriptions/rachats	26 416,864	840 599,55
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	64 877,311	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	31/12/2020
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	24 791,29
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2020
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2020
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			43 473,00
	FR0013529856	AGRICA EPARGNE EURO RESPONSABLE Part B	43 473,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			43 473,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2020	31/12/2019
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-31 834,01	-18 213,27
Total	-31 834,01	-18 213,27

	31/12/2020	31/12/2019
Parts AGRICA EPARGNE LONG TERME		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-31 834,01	-18 213,27
Total	-31 834,01	-18 213,27

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2020	31/12/2019
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	55 926,38	4 387,99
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	55 926,38	4 387,99

	31/12/2020	31/12/2019
Parts AGRICA EPARGNE LONG TERME		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	55 926,38	4 387,99
Total	55 926,38	4 387,99

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Actif net en EUR	284 583,29	683 087,26	1 310 979,56	2 358 349,93
Nombre de titres	8 889,385	24 926,070	38 460,447	64 877,311
Valeur liquidative unitaire	32,013	27,404	34,086	36,350
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,31	0,09	0,11	0,86
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,47	-0,45	-0,47	-0,49

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AGRICA EPARGNE EURO RESPONSABLE Part B	EUR	43	43 473,00	1,85
AMERI-GAN M	EUR	58,4	159 868,25	6,78
Amplegest Pricing Power AC	EUR	158	41 791,00	1,77
AMUNDI ACTIONS USA ISR R	EUR	1 964,8	270 160,00	11,46
CARMIGNAC EMERGENTS A	EUR	27,77	38 758,87	1,64
FAGUS	EUR	87	56 535,21	2,40
GEMEQUITY I 3DEC	EUR	348,5	81 562,94	3,46
Graphene Actions USA IH	EUR	2,33	327 493,34	13,89
IP ACTIONS EURO C/D	EUR	176	188 679,04	8,00
PRAIRIAL	EUR	256	156 011,52	6,61
QUERCUS	EUR	145	43 386,90	1,84
RAYMOND JAM.MICROCAPS FCP 3DEC	EUR	660,46	345 044,12	14,63
ROCHE-BRUNE EURO PME I	EUR	533	99 201,96	4,20
TOTAL FRANCE			1 851 966,15	78,53
IRLANDE				
SEILERN STRYX AMERIC-EUR U I	EUR	883	154 339,57	6,54
VANGUARD EUROZONE STK-INV EUR	EUR	312,7	58 919,72	2,50
VANGUARD US 500 INVEST. INDX SERIEX PLC	EUR	7 935	282 231,29	11,97
TOTAL IRLANDE			495 490,58	21,01
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			2 347 456,73	99,54
TOTAL Organismes de placement collectif			2 347 456,73	99,54
Dettes			-41 780,20	-1,77
Comptes financiers			52 673,40	2,23
Actif net			2 358 349,93	100,00

Parts AGRICA EPARGNE LONG TERME	EUR	64 877,311	36,350
--	------------	-------------------	---------------